

Au cœur des technologies d'avenir qui transforment notre quotidien et améliorent notre sécurité





MOT DU PRÉSIDENT



EXXELIA ambitionne de devenir le leader mondial des composants passifs et sous-ensembles, dédiés aux environnements sévères avec des performances et

une fiabilité au sommet de l'état de l'art.

Pour atteindre cet objectif nous nous sommes lancés dans une transformation profonde du groupe pour le rendre plus homogène, plus performant, plus compétitif et plus équitable. Cependant si nous voulons atteindre notre objectif il nous faut aussi agir tous, au quotidien et dans la durée, sans jamais compromettre ni l'éthique, ni la responsabilité d'entreprise. Il est capital que l'ensemble des activités d'EXXELIA soient conduites en toute intégrité et en parfaite transparence. Une politique responsable contribue à la notoriété d'EXXELIA, à la création de valeur et à la relation de confiance indispensable avec l'ensemble des parties prenantes.

J'accorde une importance personnelle au respect de cette exigence. Je suis convaincu que c'est par un comportement irréprochable de tous les collaborateurs du Groupe, dans le cadre du présent Code d'Éthique, que nous contribuerons collectivement à la pérennité et à la performance d'EXXELIA.

Paul Maisonnier Président



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	P 03
PRÉAMBULE : MANUEL D'UTILISATION DE LA CHARTE	P 04
ENGAGEMENTS AVEC NOS PARTENAIRES EXTERNES	.P 05
PRINCIPES ÉTHIQUES D'EXXELIA	P 05
ENGAGEMENTS ENVERS NOS COLLABORATEURS	P 07





PRÉAMBULE

À QUI S'APPLIQUE CETTE CHARTE?

Cette Charte s'applique à EXXELIA ainsi qu'à toutes ses filiales mondiales. Elle est destinée à nos clients, fournisseurs, actionnaires et surtout à nous, salariés.

Au-delà du simple aspect informatif, cette Charte se doit d'être respectée pour rencontrer sa pleine effectivité. Son but est de venir fixer nos engagements afin de rendre nos pratiques plus équitables, justes et venir refléter au mieux les valeurs que nous véhiculons.

COMMENT UTILISER CETTE CHARTE?

Elle est un véritable outil pour vous aider à affirmer vos droits au sein de l'entreprise. En cas de questionnement sur une de nos pratiques, reportez-vous à cette Charte afin de connaître la conduite à adopter.

- 1. EST-CE CONFORME À LA CHARTE ÉTHIQUE? Vérifier si la pratique est contraire à une des dispositions se trouvant dans cette Charte.
- 2. EST-CE LÉGAL?

 Vérifier si la pratique vient violer une disposition légale.
- 3. EST-CE EN ADÉQUATION AVEC NOS PRINCIPES ÉTHIQUES (INTÉGRITÉ, TRANSPARENCE, LOYAUTÉ...) ?
 Vérifier si la pratique est contraire aux principes que nous nous efforçons de mettre en avant.
- 4. QUEL EST L'IMPACT DE MON ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT ?

 Questionnez-vous sur l'impact de votre action.
- 5. SERAIS-JE À L'AISE SI MA DÉCISION ÉTAIT RENDUE PUBLIQUE EN INTERNE ET EN EXTERNE ?

LA BONNE ATTITUDE: EN PARLER

En cas de désaccord avec une de nos pratiques, ne craignez pas d'en parler ! Il n'existe aucune barrière hiérarchique entre vous et vos supérieurs. L'information doit circuler au mieux dans l'entreprise et pour ce faire, toutes les contestations sont acceptées.

Nous vous rappelons qu'un Comité d'Éthique et de Conformité a été institué, lequel permet à tout collaborateur du groupe EXXELIA de contacter, de manière directe et anonyme, l'un des membres du Comité en cas de pratique jugée contestable.

Dans le cadre du RGPD (législation visant à protéger toutes données personnelles), le groupe a désigné un DPO (Data Protection Officer) dont le rôle est d'être l'interlocuteur privilégié à l'intérieur comme vers l'extérieur du groupe EXXELIA en ce qui concerne la protection des données personnelles. Il exerce un contrôle des règles internes de protection des données et vérifie leur bonne exécution. Il lui appartient de s'informer sur les nouvelles obligations, d'assister les décideurs sur les conséquences du traitement des données personnelles, d'en réaliser l'inventaire, de concevoir des actions de sensibilisation et de piloter en continu sa conformité. Ainsi, en cas de doute sur une de nos pratiques, n'ayez crainte de le consulter.

ENGAGEMENTS AVEC NOS PARTENAIRES EXTERNES

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Nos partenaires externes doivent se comporter de façon éthique dans tous leurs rapports professionnels. Plus concrètement, il est interdit d'accepter toute forme de cadeau, invitation, ou avantage direct de la part de nos partenaires externes, dont l'unique but est d'en tirer un avantage quelconque.

De plus, EXXELIA lutte contre toute forme de lobbying et de soutien politique afin d'affirmer son indépendance. Cela implique de s'abstenir de réaliser des donations à des partis politiques ou des associations étroitement affiliés à ceux-ci qui pourraient influencer toute prise de décision.

LUTTE CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous luttons contre les conflits d'intérêts, aussi bien internes qu'externes. Alors qu'est-ce qu'un conflit d'intérêt ? Il s'agit d'une pratique pouvant potentiellement remettre en cause la neutralité et l'impartialité avec lesquelles la personne en cause doit accomplir ses missions professionnelles. Ces conflits d'intérêts peuvent engendrer des infractions telles que la prise illégale d'intérêts, le favoritisme...

PRATIQUE CONCURRENTIELLE

EXXELIA s'abstient de toute pratique non-concurrentielle. Un tel type de pratique consiste dans le fait de prendre une mesure qui viendrait fausser l'équilibre de marché, c'est-à-dire, d'avoir des prix qui ne seraient pas en totale adéquation avec le produit en question.

Nous choisissons et traitons de façon équitable tous nos fournisseurs, sans distinction.

RESPECT DES LÉGISLATIONS SUR L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION

Nous nous soumettons aux législations en vigueur en ce qui concerne les importations et les exportations. EXXELIA se soumet donc aux contrôles et réglementations sur ses produits quand ceux-ci sont nécessaires.



PRINCIPES ÉTHIQUES D'EXXELIA

Nos valeurs sont la base fondamentale de notre action et viennent définir nos engagements. Elles permettent de nous développer et de justifier, au quotidien, notre activité commerciale. Ces valeurs reposent sur les principes d'honnêteté, de transparence, d'intégrité, d'équité et de protection des êtres les plus vulnérables.

Plus concrètement, notre action se fonde dans le respect des lois et conventions internationales. Nous nous soumettons donc à toutes les réglementations en vigueur concernant les Droits de l'Homme (Charte Internationale des Droits de l'Homme des Nations Unies, Convention Européenne des Droits de l'Homme, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen...). De plus, EXXELIA adhère aux principes de l'OCDE, de l'OIT et du UN Global Compact.

Enfin, nous garantissons que nos actions préservent au mieux l'environnement, la santé et la sécurité afin de réaliser une pratique durable, s'inscrivant dans le long terme. Nous mettons en place toutes les procédures adéquates venant garantir le respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité.



RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DES DONNÉES PERSONNELLES

La confidentialité des fournisseurs, clients, actionnaires se doit d'être respectée. Nous veillons à respecter leur image et leurs intérêts comme s'il s'agissait des nôtres.

EXXELIA garantit également la protection des données personnelles de ses partenaires externes. Une donnée personnelle doit être comprise comme une information (quelle que soit sa nature) permettant d'identifier directement ou indirectement, une personne physique ou de faire un lien avec sa fonction. Cette personne possède alors un droit de contrôle sur la collecte, le traitement, l'utilisation et la diffusion de ses données. Elle peut également s'assurer que ses données seront utilisées de façon loyale, dans un but précis, légitime et explicite et qu'elles seront détruites dès que l'entreprise n'en aura plus le besoin.

Les employés d'EXXELIA doivent utiliser les réseaux sociaux externes et internes avec précaution, de manière responsable et respectueuse des tiers, même à titre personnel. Ils doivent éviter la transmission de messages contenant des informations confidentielles ou dont EXXELIA est propriétaire, ou qui pourraient être considérés comme insultants, offensants ou dégradants pour des individus ou pour l'entreprise. En outre, ils doivent dans tous les cas respecter les réglementations relatives à la protection des données personnelles, lorsqu'ils publient des photos de personnes ou de groupes.

LES CONTRATS

Nous nous engageons à fournir des contrats d'une totale transparence afin de faciliter nos relations commerciales.

Ne pas hésiter à valider systématiquement avec le Service Juridique les contrats de ventes, les contrats cadre fournisseur mais aussi tout type de contrat en cas d'hésitation.

OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS FINANCIÈRES

En ce qui concerne les opérations et transactions financières (c'est-à-dire tout mouvement d'argent), EXXELIA respecte les lois et règlements en vigueur. Elle fait également preuve d'une vigilance toute particulière à l'égard de ces opérations.

En effet, nous mettons en place tous les dispositifs nécessaires et adaptés pour lutter contre les fraudes aux moyens de paiement.



ENGAGEMENTS ENVERS NOS COLLABORATEURS

PRINCIPE DE BONNE FOI ET LOYAUTÉ

Nos collaborateurs se doivent d'exercer leurs responsabilités avec bonne foi et de façon loyale. Il leur incombe donc d'éviter tous conflits d'intérêts avec le groupe.

Rappelons qu'un conflit d'intérêts survient quand une personne prend une décision servant ses intérêts propres mais qui est contraire à ceux du groupe. De plus, nos collaborateurs ne sont pas amenés à utiliser, à des fins privées, les actifs de la société.

De plus, toute utilisation du logo ou élément de la charte graphique d'EXXELIA est strictement réservé à des utilisations habituelles (documents techniques, présentations clients...)

En cas de doute, ne pas hésiter à vérifier le bon usage de ces éléments auprès de sa hiérarchie.

RESPECT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

EXXELIA s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs internes sur leur lieu de travail.

Nous mettons également en place tous les dispositifs adéquats afin de préserver l'environnement.

RESPECT DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Parce que la fourniture de produits de qualité ne peut se faire que dans des conditions de travail optimales, EXXELIA accorde un intérêt particulier au travail d'équipe. Ce travail d'équipe se manifeste à travers de nombreux aspects.

Tout d'abord, le groupe EXXELIA lutte contre toutes les formes d'esclavage et la traite d'êtres humains. Cela se manifeste également dans le fait que même si un salarié doit respecter les instructions de travail qui lui sont données, personne ne peut être contraint psychologiquement ou physiquement à accepter une tâche.

La rétribution des collaborateurs est basée sur leurs compétences, leur contribution à l'entreprise et leurs performances. EXXELIA s'engage à ne faire aucune différenciation de salaire fondée sur le sexe du collaborateur et à réduire les écarts existants.

Le harcèlement du collaborateur (sous quelle que forme que ce soit) ainsi que les discriminations dont il peut être victime sont également prohibés et ce, en vertu des dispositions légales en vigueur.

Chaque collaborateur reste libre de choisir s'il souhaite ou non adhérer à un syndicat.







Siège Social :

93, rue Oberkampf 75011 PARIS • FRANCE

Tel.: +33 (0)1 49 23 10 00

info@exxelia.com www.exxelia.com

